

## **Renouvellement de la convention-cadre en matière de cyberadministration**

Monsieur le président,

Votre courrier du 1<sup>er</sup> juillet sur l'objet cité en titre à retenu toute notre attention. Les considérations développées par le Bureau de la CdC lors de sa séance du 13 mai 2011 sont pertinentes et nous y adhérons.

Voici également notre position sur les questions complémentaires.

- *Etes-vous d'accord de renouveler la convention-cadre pour quatre années (2012 – 2016) supplémentaires (art 1)?*  
Oui
- *Soutenez-vous le pilotage plus rigoureux visé de la collaboration en matière de cyberadministration entre la Confédération et les cantons (art 2 – 4)?*  
Oui
- *Considérez-vous que les tâches, les compétences et l'organisation proposées du Comité de pilotage sont appropriées (art 7 – 9)?*  
Oui, mais en insistant sur le fait que la vision doit être donnée au plus haut niveau, mais que la concrétisation doit se faire dans chacun des niveaux (CH, canton et communes).
- *Etes-vous d'accord avec le financement conjoint, par la Confédération et les cantons, du secrétariat et des projets du plan d'action (art 14 – 15)?*  
Oui, mais nuancé car les cantons investissent des montants importants (10 à 100 x plus que le montant annoncé dans le cadre de ce projet de convention) pour développer les prestations de base pour les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises (dans le cas du canton de Neuchâtel, le Guichet unique). Il nous aurait paru plus logique que la Confédération paie l'entier de la coordination avec comme retour sur investissement une meilleure image de la Suisse à l'étranger.
- *Avez-vous d'autres remarques sur le projet de convention-cadre révisée?*  
La mise en œuvre d'une prestation pouvant prendre plusieurs années (avec le traitement des aspects juridiques, de développement, d'implémentation, etc), il nous paraît judicieux d'établir des plans d'action à 10 ans pour les trois niveaux. Ainsi, tant la Confédération, que les cantons et les communes connaissent les prestations qui devraient être réalisées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 24 août 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
G.ORY

*La chancelière,*  
S. DESPLAND